L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Journal, No 72 rue de Carondelet.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 24 FEVRIER 1880.

LA QUESTION DU DIVORCE.

36 ALEXANDRE DUMAS FILS.

Monsieur et éminent contradicteur,

Je viens de lire avec le plus grande attention les quatre cents pages que vous me faites l'honneur de m'adresser, et qui sont une réponse à mon livre : *Bamille et Divorce*. En vérité, monsieur, vous me faites la partie belle. Maintenant que la galerie charmée, chleue par les splendeurs de votre style incomparable, attend avec une certaine impatience la réplique du vicaire de Saint-Roch, vous m'allez à l'encontre du divorce, qui n'est pas, précisément, une occasion que j'ai dirigée devant une multitude de lecteurs, peu instruits de nos dogmes, le vrai but de la ruine générale du catholicisme.

Vous avez, en effet, le malheur de généraliser la question et de vouloir battre en brèche la doctrine de Jésus-Christ comme doctrine nouvelle. Vous allez, pour triompher, compulser les livres de vos collègues tragiques et consigner de l'antiquité.

Voici ma réponse:

I

Le catholicisme étant la seule religion vraie, a sa doctrine divine, et par conséquent absolue. C'est à prendre ou à laisser.

Ce principe posé, il faut examiner les preuves : 1° de la divinité de Jésus-Christ ; 2° de la divinité de l'Eglise romaine ; 3° de l'irréfragable authenticité des Ecritures ; 4° de l'absolue nécessité d'adhérer aux enseignements de l'Eglise et de la Tradition.

Or, toutes ces questions, Monsieur et éminent contradicteur, vous ne les avez pas abordées ; vous les avez négligées ou niées, à votre manière et à la manière de nos adversaires, en réduisant le catholicisme à une religion de sentiment et de décors pour l'opéra, et en ignorant, en reconnaissant par conséquent ce qui fait l'essence du catholicisme, à savoir la vérité et l'enseignement de la vérité ; puis, la morale et la permanence de la morale.

Un point important de cette morale, c'est le précepte qui nous occupe, l'indissolubilité du lien conjugal. Il est renfermé surtout dans l'*Evangile de saint Matthieu*. J'ai mis en lumière le passage de l'historien relatif à cause de son importance ; malheureusement, bien des plumitifs historiques étrangers à la question, ne le citent-ils pas dans votre livre ?

Un jour, des Pharisiens s'approchèrent de Jésus pour le tenter et chercher à le surprendre dans ses paroles: "Est-il permis à un homme, lui disaient-ils, de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ?"

Et Jésus leur répondit : "N'avez-vous pas lu que Celui qui créa l'homme au commencement, créa un seul homme et une seule femme, et qu'il leur dit :

"C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme, et ils ne seront plus tous les deux qu'une seule chair.

"Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni."

—Mais pourquoi donc, lui dimient-ils, Moïse a-t-il ordonné à celui qui voudrait quitter sa femme de lui donner un acte de répudiation et de la renvoyer ?

—C'est à cause de la dureté de votre cœur, répondit Jésus, que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes."

Remarquez, je vous prie, monsieur, la raison de cette permission, *c'est à cause de la dureté de votre cœur*..... Et encore ! l'on est porté à croire avec un grand nombre d'interprètes que la répudiation, chez les Juifs, n'était qu'une séparation *a mensa et thoro* qui permettait à l'homme et non à la femme une autre union, puisque la loi du *Deutéronome* appelle la femme qui a passé à de secondes noces, souillée et abominable devant Dieu. D'ailleurs, le mari lui-même ne pouvait renvoyer sa femme que pour une cause réelle, et la répudiation avait lieu devant le magistrat et des témoins, après qu'on avait accompli d'autres formalités exigées par la loi, de qui rendait le divorce difficile et rare.

"Mais, ajoute Jésus-Christ, il n'en a pas été ainsi dès le commencement.

"Et moi je vous déclare que quiconque renvoie son épouse et en prend une autre, commet un adultère; et que celui qui épouse celle qu'un autre a renvoyée commet aussi un adultère."

Donc : 1° l'indissolubilité du lien conjugal, rétablie par Jésus-Christ, remontait au commencement, c'est la parole du Sauveur. Or, je crois *sacré ad sanguinem*, les paroles de Jésus-Christ dont la divinité m'est démontrée.

2° L'indissolubilité du lien conjugal est un précepte de la loi évangélique. Donc pour nous, Catholiques, c'est assez. Je m'incline devant l'autorité, la sagesse et la bonté de Celui qui l'a imposé ; je trouve ce précepte en rapport avec la nature de l'homme et de la femme dont Jésus-Christ connaissait *sans doute* les besoins et les forces, et ce parfait harmonie avec les exigences de la Société qu'il venait régénérer.

II

La doctrine de Jésus Christ est divine : voilà ce qu'enseigne l'Eglise catholique, mais jamais elle n'a prétendu que la doctrine de Jésus-Christ et de son Eglise fût absolument nouvelle.

Sur tous les points, comme sur celui du divorce, Jésus Christ s'est donné la mission de restaurer la doctrine primitive, de rétablir l'homme dans son état primitif de doctrine, de grâce, de justice et de sainteté originelles.

Si donc, vous hommes de lettres, de théâtres, de romans, vous trouvez dans les écrits de vos devanciers des maximes dignes du christianisme, des sentences chrétiennes, vous ne trouvez en cela que les débuts de la doctrine, de l'état primitif, en un mot des traditions conservées dans l'état naturel. L'Eglise enseigne et a toujours enseigné que cela peut être et même que cela doit être.

Mais il n'est pas tout à fait la supériorité du Catholicisme ; son mérite et celui de Jésus-Christ, a été de restituer ce premier état, comme Cuvier a reconstitué le monde primitif. Il n'a pas innové, il a rétabli.

Son second mérite (celui-là tranche absolument sur le paganisme et le philosophisme antique) a été : 1° de rendre expansifs ces principes de doctrine et de morale primitifs, de les universaliser, de les *catholiciser* (voilà ce qui est souverain !); 2° de les soutenir perpétuellement par des moyens souverains, l'enseignement invariable et les sacrements.

Ainsi :

1° Reconstituer la vérité.

2° Généraliser la vérité.

3° La maintenir.

Voilà toute l'œuvre de Jésus-Christ.

Et vous appliquez, monsieur, vos brillantes facultés à l'étude de cette œuvre, vous en reconnaissiez, je n'en doute pas, le mérite et le caractère. *Qui cherche à mal, qui ressme trouble*, dites-vous en tête de votre livre, laissez-moi ajouter avec le Maître des maîtres : CHERCHEZ ET VOUS TROUVEREZ.

Or, si j'examine le chemin que vous avez parcouru depuis votre jeunesse jusqu'à ce jour, je vous vois d'abord représenter dans vos écrits les sensations, les entraînements du monde contemporain ; homme fait, vous sondez les problèmes douloureux que cachent les plaisirs superficiels, vous compulsez les procès qui sont comme le regard que le voyageur jette en arrière ; maintenant, vous vous montrez une âme en quête d'un principe supérieur auquel vous puissiez vous rallier. De principe, je vieue de vous l'indiquer ; pour qu'il satisfasse complètement votre raison et votre cœur, il suffit de l'étudier avec votre puissant esprit et votre loyauté.

Agréez, je vous prie, monsieur et éminent contradicteur, l'hommage de ma haute considération.

Paris, le 5 février 1880.

L'ABBÉ VIDIEU.

La demande en Allemagne.— On lit dans la *Volkszeitung* de Berlin :

Des troupes ont été envoyées par le gouvernement prussien sur la frontière de Hollande pour empêcher la contrebande qui s'y fait sur un grand pied, depuis la mise en vigueur du nouveau tarif douanier, parce que le nombre des douaniers n'est pas suffisant. On intercepte surtout du tabac en contrebande, comme l'ont prouvé les confiscations opérées ces temps derniers à Vienne, Wesel, Cleves, etc. On croit que les 95 millions de francs dont nous nous voyons frustrés annuellement en tabac de contrebande.

On écrit, en outre, de Wesel, à la *Gazette de Cologne* :

On a saisi hier, dans les environs de Westerbrauck, 200 livres de café. On dit que des troupes vont être envoyées dans les petites villes et dans les villages de la frontière.

"En surveillance de la frontière, dit encore la *Volkszeitung*, entière plus que jamais les douanes se rapportent, et les fraudes qui ont lieu sur la frontière de Hollande livrent les soldats prussiens et les gendarmes-douaniers saisissent bientôt un passant sur la frontière de Hollande.

Stalling 95 Vallroe à Pleasle Rouge.

Les Meilleurs Pianos ET Les Plus Populaires A Grunewald Hall 14, 16, 18, 20 & 22 RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toutes espèces de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable, et le plus vaste qui soit en ville. Il comprend les dernières et perfectionnées

Steinway, Knabe, Pleyel, Weber, Fischer PIANOS

AINSI QUE LES

Clough & Warren, Pelouhet, Pelton & Co. Orgues

Les plus renommés remportant la médaille de bronze prix.

Ceux qui ne font les frais de prêt ont recours à la location qui est également à très bon marché chez Grunewald Hall.

Venez donc examiner ce stock et entendre par vous-même les mérites de la manufacture de la société des prix et des conditions libérales auxquelles tout se vend chez

LOUIS GRUNEWALD, 11lmay—Su GRUNEWALD HALL.

CHAMPAGNE BOLLINGER

En grandes et demi-bouteilles.

Le Vin favori des Clubs de Paris.

Grand vin Château Dillon.

En barriques et en caisses.

4,000 caisses vendues à New-York en 1879.

Bières anglaises mises en bouteilles Par R. & J. BURKE, Dublin.

BASS, ALLSOPP'S, GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE, de R. & J. BURKE, en fûts et en caisses.

A vendre par SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs, 45, 51, 53, 55 rue Poydras.

11lmay—7 S M J

Notre Stock Entier DE HABILLEMENTS

Réduit depuis le 1er Janvier.

Nous offrons des Marchandises parfaitement dans chaque département.

Il nous faut de la place pour notre nouveau Stock de Printemps que nous recevrons par de jeune après le 1er Février.

Ne manquez pas cette occasion de choisir de beaux PARDESSUS, VESTONS, PANTALONS, ARTICLES DE TOILETTE et CHAPEAUX pour Messieurs et Jeunes Gens au plus grand et au plus bas comptant de la ville à des

Prix qui ne peuvent pas être égalés.

Léon Godchaux, 81 & 83 RUE DU CANAL, 81 et 83

A. CAPITON, MARCHAND-TAILLEUR, No 2 rue Carondelet, Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour Habillements de noce et de soirée d'un genre tout à fait nouveau. Ses habits, pour la Cour de ville, coupe élégante et travail bien fini, le font les avec des marchandises de premier choix.

A des prix très raisonnables.

FRANÇOIS DUFRÊCHE, Successeur de JAMES GIBNEY Entrepreneur de pompes funèbres. 577 Rue Champs-Elysées, Entre Marais et Casacalva, Nouvelle Orléans TOUJOURS PRÊTS.

Corbeille Métallique sans brevetée, Ne coûtera et ne moyer.

Appel Corbeille signée. VOITURES A LOUER

21 janv—1an—D M J

CHARBON, CHARBON, Pittsburg, Anthracite, Canal, Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA, Marchands de Charbon. No 2 114 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux plateaux marchandises ci-dessus mentionnées aux plus bas prix et termes (comptant) que toutes les maisons établies, du Pittsburg, de la Pennsylvanie et de l'Alabama, ont jamais offert, et que je suis prêt à faire moi-même. Je me rapporte à leurs nombreux ordres.

78 déc—DMJ

MAISON C. ROUYER, Coin Chartres et Conti. Nlle-Orléans.

Ouverte aujourd'hui. Liquidation de $200 de garantie. Ventes de $200 à $500 par mois. Prix de $25 à $250, vendues à des conditions sans précédent. Les acheteurs peuvent choisir parmi mes marchandises.

M. C. Rouyer appelle l'attention du public sur l'immense assortiment de tous les articles dans son nouveau magasin nouvellement ouvert. Les acheteurs trouveront dans ce magasin des marchandises de choix, pendules françaises et anglaises, bronzes d'art, lustres, lampes, articles d'église, etc. Également un assortiment complet de jouets pour les enfants. Spécialités propres pour cadeaux de noces.

M. Rouyer se recommande spécialement pour la remarquable vente des vêtements et de toutes les marchandises de fantaisie, comprenant draperies, passementeries, plumes, etc. Garantie est donnée pour tous les objets qui ne donneront pas satisfaction. Ouvert de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Prix et choses les vernes sont à prix réduits.

Ventes à crédit sur les nouveaux

Chemiserie et Blanchisserie Parisiennes.

Magasin : 90 rue St-Charles.

Usine à vapeur : 96, 98 et 97 rue Conti.

AFIN de popularisier les produits de notre nouvelle manufacture, nous ferons à partir d'aujourd'hui des chemises sur mesure à $4, $5 et $6 dollars la douzaine.

En magasin, nous tenons constamment un grand assortiment, aux prix de 12, 13, 24, 27 et 30 dollars ; notre fabrique remplit aussi à la vente au détail, il n'y a jamais de vieux stock.

La qualité de notre article est trop connue pour nécessiter une démonstration plus grande. Cependant nous disons à l'acheteur, qu'il n'achète pas de chemises avec la prétention de trouver mieux, tels que Charvet et autres faiseurs de Paris, mais que Charvet et autres faiseurs de Paris trouveront mieux chez nous, pour le même prix, et que le meilleur moyen d'éviter une déception, c'est de venir chez nous. Cet établissement tient entre ses mains le sort de la chemise à Nouvelle-Orléans, et nous espérons que le public voudra bien nous donner la préférence.

Nous avons également un grand assortiment de cravates, gants, bretelles, faux-cols, mouchoirs, etc.

Nous faisons aussi un grand assortiment de caleçons, camisoles, gilets de flanelle, etc.

Nous avons également un grand assortiment de chemises de flanelle, de toutes qualités, depuis $1 50 jusqu'à $3 50 la douzaine.

Nous avons également un grand assortiment de chemises de flanelle, de toutes qualités, depuis $1 50 jusqu'à $3 50 la douzaine.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de très grande valeur, améliorée, dans le second district.

No 123 rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

Mme Amélie Saurel vs succession de Mme Alfred Peugnet pour effectuer le partage.

No 26,021—Troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & BECOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.

SAMEDI, 28 février 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre Conti et Bienville, en conformité à un jugement rendu par P. A. Morcau, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 24 décembre 1879 et signé le 6 janvier 1880, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans la Section de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Conti, Dauphine, Bienville et St Louis, mesurant soixante-quinze pieds de front sur la rue Conti, sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles, avec les constructions dessus, consistant en une grande maison en bois à étage avec mansarde, et une grande maison en bois à étage avec mansarde, et une grande maison en bois à étage et autres constructions qui s'y trouvent.

Terme et conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit pour les parties de privilège de vendeur et hypothèque divisés en cinquante avec transport de police d'assurance et d'hypothèque. Si pour cause d'insuffisance d'enchères on ne peut passer ainsi, les dits biens devront porter intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'au jour de la vente à parfait paiement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les droits vendeurs appartenant à Pierre Bonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22 et 28.

Propriété de grande valeur améliorées dans le Second et Troisième District.

No 267 rue Douane entre Villeré et Roberteau, Second District.

Résidence à deux corps de logis Nos 79 et 81 rue des Ursulines, entre celles Bourbon et Royale, Second District.

No. 53 rue Espagne entre Casseleux et Moreau, Troisième District.

No. 55 rue Espagne entre Moreau et Casseleux, Troisième District.

PAR SPEAR & BECOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale

SAMEDI, 28 février 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse d'usage des Négociants, rue Royale, entre celles Bourbon et Conti.

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District, de cette ville dans l'îlot borné par les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, désigné par le No 1 sur un plan de C. A. Bienvenu en date du 3 janvier 1848 laquel est annexé un procès-verbal de bornage et de délimitation par le dit C. A. Bienvenu en date du 4 janvier 1848 ; mesurant 34 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 104 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent dans une maison en bois à étage à deux cheminées, couverte en ardoises, ayant 4 chambres en haut et 4 en bas, galerie devant et derrière, dépendances, etc.

2° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bienville, désigné par le No 2 sur un plan de C. A. Bienvenu en date du 3 janvier 1848 lequel est annexé un procès-verbal de bornage et de délimitation par le dit C. A. Bienvenu en date du 4 janvier 1848 ; mesurant 34 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 104 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent dans une maison en bois à étage à deux cheminées, couverte en ardoises, ayant 4 chambres en haut et 4 en bas, galerie devant et derrière, dépendances, etc.

3° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bienville, désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Bienvenu en date du 3 janvier 1848 lequel est annexé un procès-verbal de bornage et de délimitation par le dit C. A. Bienvenu en date du 4 janvier 1848 ; mesurant 34 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 104 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent dans une maison en bois à étage à deux cheminées, couverte en ardoises, ayant 4 chambres en haut et 4 en bas, galerie devant et derrière, dépendances, etc.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bienville, désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Bienvenu en date du 3 janvier 1848 lequel est annexé un procès-verbal de bornage et de délimitation par le dit C. A. Bienvenu en date du 4 janvier 1848 ; mesurant 34 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 104 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent dans une maison en bois à étage à deux cheminées, couverte en ardoises, ayant 4 chambres en haut et 4 en bas, galerie devant et derrière, dépendances, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit pour les parties de privilège de vendeur et hypothèque divisés en cinquante avec transport de police d'assurance et d'hypothèque. Si pour cause d'insuffisance d'enchères on ne peut passer ainsi, les dits biens devront porter intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'au jour de la vente à parfait paiement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les droits vendeurs appartenant à Armand Fitet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22 et 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & BECOFFIER.

Le contenu du "Nicholl's Lunch House", No 60 rue du Camp.

PAR SPEAR & BECOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau : 46 rue Royale —VENDREDI, 27 février, à 10 1/2 heures sera vendu, au No 60 rue du Camp (à douzaines Chaises en bois et en cuir, 50 Tables rondes, Lampes, Bureaux et Tiroirs, Ouverture de lait, etc., etc.

Conditions—comptant. 26 fév—

CHEVEUX. CHEVEUX.

Vente avec le consentement des parties.

PAR SPEAR & BECOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale —SAMEDI, 28 février, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 46 rue Royale, entre 12 livres de cheveux assortis en couleur et longueur de 70 à 100 centimètres.—On pourra les voir avant la vente et ils seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant. 26fév—

Pas de limite ! Pas de limite !

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier, Second et Sixième Districts.

Rue du Canal, entre Clark et avenue Hagan.

Rue Claiborne, entre Canal et Douane, en face la Prison à Coton Woods.

Coin des rues Esplanade et Prieur.

Rue Bienville, entre Broad et White.

Carré d'îlot borné par l'avenue Broadway et les rues Ferdinand, Olivier et Pine, Sixième District.

PAR SPEAR & BECOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 28 février, à midi, il sera vendu, à l'ombre publique, à la Bourse des Marchands et des Commissions, rue Royale, entre Douane et Canal—

1° 12 terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros de 1 à 5 inclusivement et de 19 à 26 inclusivement, dans le carré d'îlot compris entre les rues Canal, Gasquet, Clark et l'avenue Hagan. En voir les dimensions sur le plan exposé à la Bourse. Les améliorations consistent une jolie maison de résidence en bois, bâtie à double du troisième étage, donnant face à la rue du Canal, et ayant 2 chambres, salon, galerie devant et derrière, dépendances, etc.

2° 4 terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros 1, 5, 6 et 7 dans le carré d'îlot borné par les rues Claiborne, Douane, Derbigny et Canal, mesurant, tous ensemble, 104 pieds de front sur la rue Claiborne, sur 105 pieds 9 pouces, 3 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une grande résidence en bois à étage, contenant 8 chambres, cave, waterworks, etc. Cette propriété est située dans le corps de la ville, entre les rues Esplanade et Prieur, et donne face à la rue Claiborne, sur 104 pieds 9 pouces, 3 lignes de profondeur. Les améliorations consistent dans une grande maison